

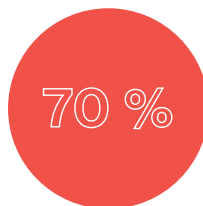
Travail et santé-environnement : quels défis à relever face aux *dérèglements climatiques* ?

JEAN-FRANÇOIS NATON

La question du travail dans la transition écologique est décisive. L'emploi, la lutte contre le chômage, l'aspiration au temps libre, le financement des périodes de la vie hors temps professionnel, sont autant de thèmes qui, depuis une quarantaine d'années, mettent le travail à l'arrière-plan alors que celui-ci constitue une des conditions de la vie humaine aujourd'hui bouleversée par le changement climatique. Le CESE s'est saisi du déterminant travail sur les enjeux de santé, dans le contexte d'une accélération du dérèglement climatique et de la dégradation des écosystèmes. À ce titre, il répond à des préoccupations actuelles du monde du travail et alerte sur l'aggravation future de certains facteurs de risques professionnels, en particulier l'élévation des températures.

Les notions de santé-environnement et d'exposome sont au cœur de ces travaux. L'importance croissante des risques environnementaux plaide en effet pour une approche globale et préventive dans la conception et la mise en œuvre des politiques de santé. La prévention en santé ne peut aujourd'hui être dissociée du souci de l'environnement et le croisement des facteurs appelle un décloisonnement entre la santé au travail et la santé publique.

Le dérèglement du climat se traduit non seulement par une aggravation des risques physiques au travail (accidents du travail et maladies professionnelles) mais aussi par l'émergence de risques psychosociaux, de risques liés à l'éco-anxiété et de conflits éthiques éprouvés par de nombreux actifs. Le sens du travail et l'engagement au travail peuvent en être affectés. Pour cette raison, les acteurs du monde du travail doivent agir à la fois pour adapter le travail au réchauffement climatique et pour atténuer l'impact des activités humaines sur le climat.



des répondants considèrent que le dérèglement climatique et plus généralement la dégradation de l'environnement peut affecter la santé des salariés et des agents.

Source Enquête CESE 2022

UNE DÉMARCHÉ INNOVANTE

Cet avis s'est appuyé sur une consultation publique réalisée par le CESE. Réalisée du 1er décembre 2022 au 13 janvier 2023,

cette grande consultation auprès de représentants des personnels du public et du privé, employeurs des petites et grandes

entreprises et de la fonction publique (voir ci-dessous) a recueilli près de 2000 contributions.

Les politiques de santé au travail et de santé-environnement doivent être repensées ensemble selon plusieurs axes : une plus grande cohérence entre les différents professionnels de santé au travail et l'ensemble des acteurs de la prévention primaire pour mieux connaître et identifier les risques ; la mobilisation du dialogue social pour sensibiliser les entreprises, les branches professionnelles et le secteur public à une culture de la prévention en santé-environnement ; une démocratie sociale et environnementale renforcée.

1 CONNAITRE LES RISQUES ET DECLOISONNER LES POLITIQUES DE SANTE

- **Améliorer les connaissances basées sur l'épidémiologie** : développer la recherche, la prévention en ayant une « traçabilité » des données. La data de santé est un enjeu de gouvernance, les signaux faibles détectés par le DUERP permettront d'anticiper et de rester vigilants.
- **Renforcer et amplifier les formations des professionnels de santé et des acteurs de la prévention primaire sur la santé au travail et la santé-environnement**, dès les premiers cycles universitaires ainsi que dans la formation continue : élargir les publics concernés par ces formations et augmenter le nombre d'heures dispensées.
- **Nommer un délégué interministériel**, placé auprès du Premier ministre pour renforcer la cohérence entre les différents plans santé au niveau national (travail, environnement, adaptation au changement climatique) en alignant leurs calendriers et en assurant un suivi régulier de leur déploiement avec les pouvoirs publics, les partenaires sociaux, et l'ensemble des parties prenantes.

2 MOBILISER LES ENTREPRISES ET LES ACTEURS DU DIALOGUE SOCIAL

- **Réaliser une campagne nationale sur le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). La mise en œuvre de cette obligation des employeurs doit être une condition de l'attribution et du maintien des aides publiques.** Concernant les très petites entreprises (TPE), un tel dispositif nécessitera un **accompagnement** adapté à leur organisation pour se mettre en conformité.
- **Faire des conséquences environnementales des orientations stratégiques de l'entreprise un thème de consultation récurrentes obligatoires du CSE** et prévoir que des discussions s'engagent dans les fonctions publiques pour l'élaboration d'une disposition équivalente.
- **Pour limiter l'exposition des travailleuses et travailleurs à des températures extérieures élevées**, après une négociation cadre entre les partenaires sociaux du BTP, considérer la canicule comme une intempérie ouvrant droit aux congés prévus dans ce cas, et, envisager l'extension de ce dispositif par la négociation à d'autres activités concernées y compris dans la Fonction publique.

3 CONSACRER L'ECOUTE DES SALARIES COMME PRINCIPE DE PREVENTION

- **Inscrire l'écoute des salariés** parmi les **principes généraux de prévention** du code du travail. Sans entendre et comprendre « ceux qui font », il n'y aura pas de changements possibles.

LE RAPPORTEUR

Jean-François Naton
01 44 43 62 42

Conseiller Confédéral CGT, il représente le groupe CGT au CESE et siège aux commissions

Travail et Emploi et Éducation, Culture et Communication. Il a participé à la commission temporaire «Participation démocratique» et présidé celle sur «Cannabis».